



RAPPORT DE L’ATELIER DE D’ECHANGES SUR LES RESULTATS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES EN VUE DE DEGAGER DES PROPOSITIONS D’ENGAGEMENTS POUR LE PAN OGP 2018-2020

 ABIDJAN, LES 06 AOUT et 10 AOUT 2018

**CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La plateforme de la Société Civile pour le partenariat pour un gouvernement ouvert (PSCI-PGO), depuis sa création en aout 2016, est impliquée et joue un rôle crucial dans le processus OGP en Côte d’Ivoire.

Dans ce processus, le gouvernement est représenté par le CT-OGP et les structures porteuses d’engagements ; la société civile est représentée par la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l’OGP (PSCI-OGP) constituant ainsi avec le secteur privé, les acteurs clés de l’OGP. Ensemble, ils ont menées en mai 2018, des consultations publiques pour l’élaboration du deuxième Plan d’Actions National OGP de la Côte d’Ivoire. Des préoccupations des populations visitées ont été recensées. Il était donc impératif de réunir les acteurs OGP autour d’une table pour échanger sur les résultats des consultations afin d’en sortir des propositions d’engagements pour le deuxième Plan d’Actions de notre pays.

Dans cette perspective, un atelier de deux jours a été organisé les 06 et 10 Août 2018 à la Résidence OHINENE.

**METHODOLOGIE**

Lors de la première journée, du 06 aout 2018, étaient réunis les membres de la Plateforme de la Société Civile pour des travaux sur les thématiques recueillies lors des consultations publiques afin de définir des propositions d’engagements. Au cours de cette journée, les principes et la méthodologie qui régissent l’élaboration des Plans d’actions ont été présentés. Ces travaux se sont tenus en plénière et en groupe de travail.

Au cours de la seconde journée, le 10 aout 2018, un deuxième atelier réunissant le CT-OGP, la Plateforme de la société civile et les structures pressenties être des porteuses d’engagements se sont retrouvées. Au cours de cette journée, les principes et la méthodologie utilisés pour les travaux d’élaboration du plan ont été également présentés. De même, des propositions d’engagements ont été discutées au cours d’une séance plénière.

**OBJECTIFS**

* Former les participants de la Société Civile sur les principes et la méthodologie d’élaboration des Plans d’Actions de Gouvernement Ouvert ;
* Echanger sur les résultats des consultations publiques ;
* Identifier des problématiques pertinentes pouvant servir de projets d’engagements ;
* Présenter la synthèse des travaux de la Plateforme à tous les acteurs impliqués dans le processus OGP ;
* Identifier des propositions d’engagements

**RESULTATS ATTEINTS**

* Trente (30) participants issus de la Plateforme ont été formés sur les principes et la méthodologie de l’élaboration des Plans d’Actions de Gouvernement Ouvert ;
* Des travaux en quatre (04) groupes et en plénière ont été réalisés ;
* Cinquante-cinq (55) actions ont été identifiées et un draft de synthèse est disponible ;
* La synthèse des propositions d’engagements identifiées a été présentée à tous les acteurs impliqués dans le processus OGP en Côte d’Ivoire ;
* Plusieurs propositions d’engagements ont été discutées par l’ensemble des participants y comprises les structures pressenties porteuses d’engagements et une esquisse de propositions est disponible.

**JOUR 1 : 06 Août 2018 – Atelier d’échanges sur les résultats des consultations publiques en vue de dégager des propositions d’engagements pour le PAN OGP 2018-2020**

Cet atelier a débuté avec le mot de bienvenue du président de SOCIAL JUSTICE et Coordinateur de la PSCI- OGP qui a souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants. Le Président de Social Justice a d’abord présenté l’importance de cet atelier dans le cadre de l’élaboration du deuxième Plan d’Actions National de Gouvernement Ouvert et montré le rôle crucial de la plateforme dans ce travail de co-création. . Le modérateur de la séance a ensuite présenté le déroulé de l’atelier. Enfin, un tour de table a permis aux participants de se présenter.

*Session 1 : Les principes d’élaboration du Plan d’Actions National*

Cette session a été animé par M. Julien TINGAIN, Président de SOCIAL JUSTICE et Coordinateur de la PSCI-OGP. Sa présentation a porté sur deux principaux axes :

* Les principes que doivent respecter les engagements pour être pertinents et axés sur les résultats avec un impact sur la vie des populations ;
* La méthodologie de l’élaboration du plan.

Il a insisté sur le fait que les engagements à dégager doivent être **SMART**, c’est-à-dire : - **Spécifiques** car ils doivent être clairement définis ;

* **Mesurables** avec des indicateurs de vérification ;
* **Atteignables** avec des objectifs bien définis,
* **Réalisables** en tenant compte des moyens disponibles et
* **Temporels** car fixés dans une période d’exécution.

De même, il a que l’on tienne compte des recommandations faites dans le Rapport d’Evaluation Indépendante fait sur la Côte d’Ivoire.

Quant à la méthodologie, elle se subdivise en cinq grands points :

* Le diagnostic qui consiste à faire l’état des lieux, à déceler les problèmes et leurs différentes causes et conséquences ;
* Le développement du cadre légal qui favorise un environnement de lois qui accompagne l’initiative et permet de savoir s’il importe de prendre des textes dans l’élaboration des engagements ;
* Le cadre organisationnel qui permet de savoir comment mener les actions et qui peut le faire ;
* Les textes de réglementation qui sont des textes qui soutiennent l’application des lois ;
* Les outils d’implémentation qui sont les moyens dont nous disposons pour la réalisation des engagements.

*Session 2 : La constitution des groupes de travail*

Avec la facilitation de M.KRA Constantin et de Mme BONI Rogatienne, trois groupes ont été constitués afin de se pencher sur les résultats des consultations publiques selon les défis OGP et les thématiques qui les composent. Les groupes suivants ont été constitués:

* **Groupe 1 :** **Gestion plus efficace des ressources publiques**

*Gestion des ressources ; budget ; passation des marchés publics*

* **Groupe 2 : Création de communautés plus sécurisées**

*Risques environnementaux ; sécurité publique et la réforme du secteur de la sécurité ; réponse aux désastres et aux crises*

* **Groupe 3 : Amélioration des services publics**

*Accès à l’eau potable ; accès à l’électricité ; les télécommunications ; l’éducation et enseignement supérieur ; santé publique ; transport et réseaux routiers et justice*

* **Groupe 4 : Renforcement de l’intégrité publique**

*Corruption et accès à l’information*

*Session 3 : Les travaux des groupes*

Les travaux ont été discutés et effectués entre les groupes avant leurs restitutions en plénière afin que s’ajoutent les observations des autres participants.

Les travaux des différents groupes se résument ainsi :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DEFIS** | **THEMATIQUES** | **ENGAGEMENTS** | **STRUCTURES RESPONSABLES** |
| **GESTION PLUS EFFICACES DES RESSOURCES PUBLIQUES** | **LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** | **1.Renforcer les moyens de surveillance et de répression permanente (logistiques et humains) au niveau de 8 aires protégées, 25 forêts classées et 50 zones d’orpaillage clandestines par an;** | - Société de Développement des Forêts (SODEFOR) pour les forêts classées (Ministère en charge des Eaux et Forêts)- Office Nationale des Parcs et Réserves (Ministère en charge de l’environnement)- Ministère des Mines et de la géologie |
| **2. Renforcer la collaboration entre les parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles (Communautés locales, Autorités administratives, Ministères, Institutions ou Structures de gestion publique, Acteurs privés ; OSC).** |
| **3. Elaborer une politique nationale inclusive et participative de la rationalisation de l’orpaillage.** |
| **BUDGET** | **1. Réviser les textes qui régissent les collectivités territoriales en incluant le budget participatif et promouvoir le budget participatif ; recommandation** | - Ministère de l’intérieur et de la sécurité- Ministère en charge du Budget- Parlement |
| **2. Mettre en place et promouvoir le budget citoyen ;** |
| **3. Rendre public, accessible et à temps le rapport préalable au budget et la revue de milieu d’année ;** |
| **4. Examiner et publier en ligne les rapports annuels du parlement sur la mise en œuvre du Budget** |
| **PASSATION DES MARCHES PUBLICS** | **1. Accroitre la sensibilisation de la population sur les mécanismes de passation des marchés publics et vulgariser les voies de recours dans cinq régions ou il y’a plus de travaux de développement ;** | ANRMP |
| **2. Mettre en ligne et rendre accessible en temps réel les différentes étapes de passation des marchés publics** |
| **CREATION DE COMMUNAUTES PLUS SECURISEES** | **LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX** | **Mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation des plans d’actions environnementaux et sociaux issus des études d’impact environnemental et social** | Ministère de la Salubrité, de l’Environnement et du Développement Durable (ANDE)Ministère de l’Industrie et des Mines/ Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité/ Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement DurableMinistère des Mines et de la géologie/ Ministère de la Justice/ Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement Durable/ Ministère des Eaux et ForêtsMinistère de l’Assainissement et de la SalubritéMinistère de l’Intérieur et de la Sécurité (COMNat-ALPC) / Ministère d’Etat, Ministère de la DéfenseMinistère de l’Intérieur et de la Sécurité/ Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement Durable |
| **Publier en ligne et rendre accessible l’EIES au plus tard 3 mois après sa validation** |
| **Publier les EIES réalisées et les plans de gestion environnemental et social ;** |
| **Informer les populations de la date de réalisation de l’EIES** **Renforcer la participation citoyenne par la responsabilisation des communautés locales (exploitation illégale) ;****Mettre en place un cadre semestriel d’échange et de renforcement de capacité** |
| **Renforcer la participation citoyenne par la responsabilisation des communautés locales (exploitation illégale) ;** |
| **Mettre en place un cadre semestriel d’échange et de** |
| **Appliquer de façon effective les dispositions légales des codes ; minier, forestier et environnemental****Mettre en place des comités locaux de suivi des indemnisations** |
| ***Développer une politique national d’Harmonisation du barème d’indemnisation des terres nues pour les activités extractives*** |
| **Décentraliser l’ANAGED dans les 31 régions de Côte d’Ivoire avant 2020** |
| **Mettre en place des comités de salubrité dans les communes d’Abidjan** |
| **LA SECURITE PUBLIQUE ET LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE** | **Renforcer la présence opérationnelle des forces de l’ordre sur l’étendue du territoire dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres(ALPC)** |
| **Créer une unité nationale spécialisée pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres(ALPC)** |
| **LA REPONSE AUX DESASTRES ET AUX CRISES** | **Rendre plus opérationnels les différents plans de lutte contre les accidents et les catastrophes naturelles (le Plan d’Organisation de Secours « ORSEC », POLLUMAR)** |
| **Intégrer une équipe de sapeurs-pompiers dans tous les commissariats du District d’Abidjan (20 par an)** |
| **AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS** | **L’ACCES A L’EAU POTABLE** | **1. Accroitre la capacité de production en eau potable et son accessibilité dans les localités à fort déficit ;** | Le Ministère des Infrastructures EconomiquesLe Ministère de l’hydrauliqueLa primatureLe Ministère des Infrastructures Economiques-Le Ministère de l’hydraulique - ONEP-Le Centre d’Information et de Communication Gouvernemental (CICG)- Ministère de la santéLe Ministère en charge de l’énergieLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLa PrimatureLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLe Ministère du Commerce, de l’industrie et de la promotion des PMELa Primature (Le Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat)Le Ministère de la Communication et des MédiasLa Haute Autorité de la Communication Audiovisuel (HACA)L’Autorité Nationale de la Presse (ANP)Le Ministère de la Communication et des MédiasLa Haute Autorité de la Communication Audiovisuel (HACA)Ministère de l’Education national, de l’Enseignement Technique et de la Formation ProfessionnelleLe Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche ScientifiqueLe Ministère de la Santé et de l’Hygiène publiqueLe Ministère de la femme, de la famille et de l’enfantLe Ministère des transportsLe Ministère de la VilleLe Ministère de l’équipement et de l’entretien routierLe Ministère des TransportsLe Ministère de l’assainissement et de la salubritéLe Ministère de la VilleLe Ministère de la construction, du logement et de l’urbanismeLe Ministère de l’équipement et de l’entretien routierLe Ministère des TransportsLe Ministère de l’assainissement et de la salubritéLe Ministère de la construction, du logement et de l’urbanismeLe Ministère en charge du TransportLe Ministère des Transports Le Ministère des TransportsLe Ministère du commerce de l’industrie et de la promotion des PMEMinistère de la JusticeSecrétariat d’Etat aux droits de l’hommeMinistère de la Justice |
| ***2. Engager le processus*** ***de libéralisation du secteur d’eau*** |
| **3. Publier systématiquement trimestriellement toutes les données sur les résultats du contrôle de l’eau** |
| **L’ACCES A L’ELECTRICITE** | ***1. Accroitre la production de l’énergie par des sources d’énergies renouvelables (biomasse, solaire, hydraulique, etc.)*** **Développer et rendre accessible les autres sources d’énergies renouvelables (biomasse, solaire, hydraulique, etc.)** |
| **2. Engager le processus de libéralisation du secteur de l’électricité d’ici 2020** |
| **3. Réduire les coûts d’accès à l’électricité (taxes et impôts, prix du kWh)****Réduire d’au moins 20% le cout de l’électricité** |
| **4. Supprimer la redevance de la RTI** |
| **5. Supprimer la TVA sur la prime fixe RTI** |
| LES TELECOMMUNICATIONS | 1. **Garantir l’accès aux**

 **médias d’Etat et un meilleur traitement dans les informations diffusées sans distinction aucune (politique, ethnique, religieuse, etc.)** |
| **2. Rendre opérationnelle la libéralisation totale de l’espace audio-visuel****Autoriser l’installation et l’ouverture de 10 nouvelles chaînes de télévision d’informations générales en Côte d’Ivoire d’ici 2020** |
| **L’EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** | **1. Améliorer le service public de l’éducation :****- par la construction, la réhabilitation et l’équipement d’infrastructures scolaires ;** |
| **- en limitant les effectifs à un maximum de 45 élèves par classe** |
| **- par la formation et le recrutement rigoureux et en nombre suffisant des enseignants****-en construisant 2 Nouvelles Universités et rendre fonctionnelles celles existantes** |
| **LA SANTE PUBLIQUE** | **1. Mettre en place de façon effective et opérationnelle la couverture maladie universelle d’ici octobre 2019** |
| **2. Construire, réhabiliter et équiper des établissements spécialisés de santé****Rééquiper et relever les plateaux techniques pour les rendre aux normes internationales****Augmenter de 10% les centres de santé communautaires et créer 3 nouveaux CHU (Abobo, Adjamé et Port-Bouet)** |
| **Améliorer l’accès aux méthodes contraceptives par la****- Création d’une nouvelle destination budgétaire dédiée aux méthodes contraceptives ;** |
| **- la publication et l’****accessibilité des informations budgétaires liées à la Planification Familiale (PF)** |
| **-L’accroissement de 10% par an des allocations budgétaires destinées aux achats de produits contraceptifs.** |
| **TRANSPORT ET RESEAUX ROUTIERS** | **1. La mise en place des postes de pesages sur tous les postes frontaliers des pays de l’UEMOA ;** |
| **2. Entretenir en moyenne 3 fois par an les infrastructures routières (caniveaux, routes, etc.) ;** |
| **3. Créer des infrastructures routières adaptées aux standards sécuritaires** |
| **4. Etablir un Plan National de Transport (PNT) multimodal:****-Ferroviaire****-Fluviale****-maritime****5. Créer 3 ports secs (Man, Ferkessédougou et Abengourou)** |
| **JUSTICE** | **1. Rapprocher la justice des populations par la construction de 10 tribunaux et sections et le recrutement de Magistrats ;** |
| **2. Délivrer en ligne les actes de justice** |
| **RENFORCEMENT** **DE L’INTEGRITE PUBLIQUE** | **LA CORRUPTION** | **Rendre effective la déclaration de patrimoine pour tous les assujettis conformément à la loi** | Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)MINISTERE DE L’ECONOMIE ET FINANCES/ Présidence de la République/ Primature/Secrétariat d’Etat chargé du budgetCICGMINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L’HOMME / Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L’HOMMEAssemblée Nationale, Secrétariat Général du Gouvernement(SGG), Ministère de la JusticeSecrétariat Général du Gouvernement (SGG), Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)Commission d’Accès à l’Information et Documents d’intérêt Public (CAIDP) |
| **Publier tous les budgets et rapports de fin d’exercices des structures publiques et parapubliques** |
| **Activer la e-justice avec la mise en ligne de trois services (certificats de nationalité, casiers judiciaires (bulletin n°3) et les registres de commerce)** |
| **Activer la e-justice avec la mise en ligne de trois services (certificats de nationalité, casiers judiciaires (bulletin n°3) et les registres de commerce)** |
| **Ratifier la charte de l’open data** |
| **Mettre en ligne le Journal Officiel et créer des points d’accès dans les chefs-lieux de régions** |
| **Développer une stratégie nationale d’intégrité avec un référentiel d’indicateurs de lutte contre la corruption** |
| **L’ACCES A L’INFORMATION** | **Mettre en place des points focaux régionaux de la CAIDP** |

*Session 4 : Recommandations et clôture du jour 1*

Cette session a été animée par M.TINGAIN. Il a adressé ses sincères remerciements aux participants pour le travail de qualité qu’ils ont abattu et pour la compréhension dont ils ont fait preuve vu que ce jour était décrété férié. Il a également encouragé les différents membres de la Plateforme à se spécialiser dans des domaines afin de mieux les porter de pouvoir mieux les défendre. Il a aussi invité les participants présents à prendre part à la seconde journée de l’atelier le vendredi 10 Août 2018. Il a enfin, souhaité une excellente fête de l’Indépendance à chacun.

**JOUR 2 : 10 Août 2018 – Atelier d'échanges sur les propositions d’engagements pour le PAN OGP 2018-2020 avec tous les acteurs impliqués dans le processus de l’OGP en Côte d’Ivoire**

Présidé par Mme Angoua Ehouman Chantal, présidente du Comité Technique OGP (CT-OGP), ce deuxième jour d’atelier a vu la participation des Membres de la Plateforme de la société civile pour l’OGP, du CT-OGP et celle des structures susceptibles de porter des engagements dans le PAN OGP 2018-2020.

Après des mots de bienvenue, la Présidente du CT-OGP a présenté le contexte de cet atelier qui vient en prolongement de celui tenu les 05 et 06 Juillet 2018 dans le cadre de l’élaboration du deuxième plan d’actions national de notre pays. Elle a signifié que la société civile s’était penchée sur les résultats des consultations publiques afin d’en faire ressortir les problématiques qui pourraient constituer les futurs engagements du PAN OGP 2018-2020. S’inscrivant dans un processus de co-création, la société civile a décidé de présenter les résultats de ses travaux à tous les acteurs impliqués dans le processus pour, d’une part, permettre aux structures pressenties porteuses d’engagements de se prononcer sur ces projets d’engagements au regard de leurs plans ou programmes internes et d’autre part permettre de juger de la pertinence et la faisabilité de ses propositions d’engagements.

Après l’intervention de Mme Angoua, qui a ouvert les travaux de l’atelier, un bref rappel des principes et de la méthodologie a été fait par le modérateur général M. KOUAME Kouman ; il s’agit du caractère SMART que doivent avoir les engagements ; C’est à dire des engagements pertinents, spécifiques, réalisables et mesurables avec un grand impact sur la vie des populations. Ce rappel a fait place à la présentation des propositions d’engagements issues des travaux de groupes.

L’ordre de passage des différents groupes se présente comme suit :

* Groupe 3 : Amélioration des services publics
* Groupe 1 : Gestion plus efficace des ressources publiques
* Groupe 2 : Création de communautés plus sécurisées
* Groupe 4 : Renforcement de l’intégrité publique

*Présentation des propositions d’engagements issues des travaux de groupe*

Composé de sept (07) thématiques, l’amélioration des services publics a été celui qui a suscité le plus de débat.

En résumé, quatre (04) propositions ont reçu l’adhésion des structures porteuses d’engagements dans les thématiques suivantes : l’accès à l’électricité ; l’éducation et l’enseignement supérieur et la santé publique. Concernant les autres thématiques, les structures porteuses d’engagements n’étaient présentes. Dans l’attente de les rencontrer les propositions sont sous réserve. Le même processus a été utilisé pour les autres défis OGP.

Ce tableau récapitule les résultats des travaux :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEFIS** | **THEMATIQUES** | **ENGAGEMENTS** | **STRUCTURES RESPONSABLES** | **ADHESION** |
| **GESTION PLUS EFFICACES DES RESSOURCES PUBLIQUES** | **LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** | **1.Renforcer les moyens de surveillance et de répression permanente (logistiques et humains) au niveau de 8 aires protégées, 25 forêts classées et 50 zones d’orpaillage clandestines par an;** | - Société de Développement des Forêts (SODEFOR) pour les forêts classées (Ministère en charge des Eaux et Forêts)- Office Nationale des Parcs et Réserves (Ministère en charge de l’environnement)- Ministère des Mines et de la géologie | SOUS RESERVE |
| **2. Renforcer la collaboration entre les parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles (Communautés locales, Autorités administratives, Ministères, Institutions ou Structures de gestion publique, Acteurs privés ; OSC).** | SOUS RESERVE |
| **3. Elaborer une politique nationale inclusive et participative de la rationalisation de l’orpaillage.** | SOUS RESERVE |
| **BUDGET** | **1. Réviser les textes qui régissent les collectivités territoriales en incluant le budget participatif et promouvoir le budget participatif ; recommandation** | - Ministère de l’intérieur et de la sécurité- Ministère en charge du Budget- Parlement | NON APPROUVE |
| **2. Mettre en place et promouvoir le budget citoyen ;** | APPROUVE |
| **3. Rendre public, accessible et à temps le rapport préalable au budget et la revue de milieu d’année ;** | SOUS RESERVE |
| **4. Examiner et publier en ligne les rapports annuels du parlement sur la mise en œuvre du Budget** | SOUS RESERVE |
| **PASSATION DES MARCHES PUBLICS** | **1. Accroitre la sensibilisation de la population sur les mécanismes de passation des marchés publics et vulgariser les voies de recours dans cinq régions ou il y’a plus de travaux de développement ;** | ANRMP | PAS APPROUVE(se fait déjà) |
| **2. Mettre en ligne et rendre accessible en temps réel les différentes étapes de passation des marchés publics de plus de 60 millions.** | MODIFIE ET SOUS RESERVE |
| **CREATION DE COMMUNAUTES PLUS SECURISEES** | **LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX** | **Renforcer les mécanismes d’informations de la date de réalisation de l’EIES, Publier en ligne et rendre accessible l’EIES réalisée et les plans de gestion environnemental et social au plus tard 3 mois après sa validation** | Ministère de la Salubrité, de l’Environnement et du Développement Durable (ANDE)Ministère des Mines et de la géologie// Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité/ Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement DurableMinistère de l’Intérieur et de la Sécurité (COMNat-ALPC) / Ministère d’Etat, Ministère de la DéfenseMinistère de l’Intérieur et de la Sécurité/ Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement DurableMinistère de l’Intérieur et de la Sécurité/  | MODIFIE ET SOUS RESERVE |
| **Mettre en place un cadre semestriel d’échange et de renforcement de capacité** | SOUS RESERVE |
| **Développer une politique national d’Harmonisation du barème d’indemnisation des terres nues pour les activités extractives** | SOUS RESERVE |
| **Décentraliser l’ANAGED dans les 31 régions de Côte d’Ivoire avant 2020** | SOUS RESERVE |
| **Mettre en place des comités de salubrité dans les communes d’Abidjan** | SOUS RESERVE |
| **LA SECURITE PUBLIQUE ET LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE** | **Renforcer la présence opérationnelle des forces de l’ordre sur l’étendue du territoire dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres(ALPC)** | NON APPROUVE (déjà fait) |
| **Créer une unité nationale spécialisée pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres(ALPC)** | SOUS RESERVE |
| **LA REPONSE AUX DESASTRES ET AUX CRISES** | **Rendre plus opérationnels les différents plans de lutte contre les accidents et les catastrophes naturelles (le Plan d’Organisation de Secours « ORSEC », POLLUMAR)** | NON APPROUVE |
| **Intégrer une équipe de sapeurs-pompiers civils dans tous les commissariats du District d’Abidjan (20 par an)** | MODIFIE ET SOUS RESRVE |
| **AMELIORATION DES SERVICES PUBLICS** | **L’ACCES A L’EAU POTABLE** | **1. Accroitre la capacité de production en eau potable et son accessibilité dans les localités à fort déficit ;** | Le Ministère des Infrastructures EconomiquesLe Ministère de l’hydrauliqueLa primatureLe Ministère des Infrastructures Economiques-Le Ministère de l’hydraulique - ONEP-Ministère de la santéLe Ministère en charge de l’énergieLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLa PrimatureLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLe Ministère du Pétrole, de l’Energie et des Energies RenouvelablesLe Ministère du Commerce, de l’industrie et de la promotion des PMELa Primature (Le Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat)Le Ministère de la Communication et des MédiasLa Haute Autorité de la Communication Audiovisuel (HACA)L’Autorité Nationale de la Presse (ANP)Le Ministère de la Communication et des MédiasLa Haute Autorité de la Communication Audiovisuel (HACA)Ministère de l’Education nationale, de l’Enseignement Technique et de la Formation ProfessionnelleLe Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche ScientifiqueMinistère de l’emploi et de l’insertion professionnelle Le Ministère de la Santé et de l’Hygiène publiqueLe Ministère du budgetMinistère de la santéLe Ministère de la femme, de la famille et de l’enfantLe Ministère des transportsLe Ministère de la VilleLe Ministère de l’équipement et de l’entretien routierLe Ministère des TransportsLe Ministère de l’assainissement et de la salubritéLe Ministère de la VilleLe Ministère de la construction, du logement et de l’urbanismeSecrétariat d’Etat aux droits de l’hommeMinistère de la Justice | A AJOUTER UN INDICATEUR ET SOUS RESERVE |
| ***2.* Engager le processus** **de libéralisation du secteur d’eau** | NON APPROUVE |
| **3. Publier systématiquement trimestriellement toutes les données sur les résultats du contrôle de l’eau** | SOUS RESERVE |
| **L’ACCES A L’ELECTRICITE** | ***1*. Accroitre de 4000 kWh la production de l’énergie par des sources d’énergies renouvelables (biomasse, solaire, hydraulique, etc.)****Développer et rendre accessible les autres sources d’énergies renouvelables (biomasse, solaire, hydraulique, etc.)** | APPROUVE |
| **2. Engager le processus de libéralisation du secteur de l’électricité d’ici 2020** | NON APPROUVE |
| **3. Réduire les coûts d’accès à l’électricité (taxes et impôts, prix du kWh)****Réduire d’au moins 20% le cout de l’électricité** | NON APPOUVE |
| **4. Supprimer la redevance de la RTI** | NON APPROUVE |
| **5. Supprimer la TVA sur la prime fixe RTI** | NON APPROUVE |
| LES TELECOMMUNICATIONS | **1.Garantir par la publication systématique et trimestriellement l’accès aux médias d’Etat et le traitement équitable dans les informations diffusées** | MODIFIE ET SOUS RESERVE |
| **2. Rendre effective la libéralisation totale de l’espace audio-visuel d’ici 2020****Autoriser l’installation et l’ouverture de 10 nouvelles chaînes de télévision d’informations générales en Côte d’Ivoire d’ici 2020** | MODIFIE ET SOUS RESERVENON APPROUVE |
| **L’EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** | **1. Améliorer le service public de l’éducation :****- par la construction, la réhabilitation et l’équipement d’infrastructures scolaires ;** | APPROUVE SOUS RESERVE |
| **- par la formation et le recrutement rigoureux et en nombre suffisant des enseignants****-en construisant 2 Nouvelles Universités et rendre fonctionnelles celles existantes** | SOUS RESERVE |
| **LA SANTE PUBLIQUE** | **1. Mettre en place de façon effective et opérationnelle la couverture maladie universelle d’ici octobre 2019** | SOUS RESERVE |
| **2.Construire, réhabiliter et équiper des établissements de premier contact (200 ipcs) et hôpitaux de référence (04)****Augmenter de 10% les centres de santé communautaires et créer 3 nouveaux CHU (Abobo, Adjamé et Port-Bouet)** | MODIFIE ET APPROUVENON APPROUVE |
| **Améliorer l’accès aux méthodes contraceptives par la****- Création d’une nouvelle destination budgétaire dédiée aux méthodes contraceptives ;** | SOUS RESERVE |
| **Publier et rendre accessibles les informations budgétaires des produits contraceptifs**  | MODIFIE ET APPROUVE |
| **-L’accroissement de 10% par an des allocations budgétaires destinées aux achats de produits contraceptifs.** | NON APPROUVE |
| **TRANSPORT ET RESEAUX ROUTIERS** | **1. La mise en place des postes de pesages sur tous les postes frontaliers des pays de l’UEMOA ;** | SOUS RESERVE |
| **2. Entretenir en moyenne 3 fois par an les infrastructures routières (caniveaux, routes, etc.) ;** | SOUS RESERVE |
| **3.Créer des infrastructures routières adaptées aux standards sécuritaires** | SOUS RESERVE |
| **4. Etablir un Plan National de Transport (PNT) multimodal:****-Ferroviaire****-Fluviale****-maritime****5. Créer 3 ports secs (Man, Ferkessédougou et Abengourou)** | SOUS RESERVE |
| **JUSTICE** | **1. Rapprocher la justice des populations par la construction de 10 tribunaux et sections et le recrutement de Magistrats ;** | SOUS RESERVE |
| **2. Délivrer en ligne les actes de justice** | SOUS RESERVE |
| **RENFORCEMENT** **DE L’INTEGRITE PUBLIQUE** | **LA CORRUPTION** | **Publier la liste des assujettis par catégorisation et par année** | Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)Secrétariat d’Etat chargé du budgetCICGMINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L’HOMME / Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L’HOMMEAssemblée Nationale, Secrétariat Général du Gouvernement(SGG), Ministère de la JusticeSecrétariat Général du Gouvernement (SGG), Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)Commission d’Accès à l’Information et Documents d’intérêt Public (CAIDP) | MODIFIE ET APPROUVE |
| **Publier tous les budgets et rapports de fin d’exercices des collectivités territoriales** | MODIFIE ET APPROUVE |
| **Adopter et vulgariser la loi portant protection des dénonciateurs et des lanceurs d’alerte des actes de corruption et des infractions assimilées** | SOUS RESERVE |
| **Activer la e-justice avec la mise en ligne de trois services (certificats de nationalité, casiers judiciaires (bulletin n°3) et les registres de commerce)** | SOUS RESERVE |
| **Ratifier la charte de l’open data** | SOUS RESERVE |
| **Mettre en ligne le Journal Officiel et créer des points d’accès dans les chefs-lieux de régions** | PAS APPROUVE |
| **Développer une stratégie nationale d’intégrité avec un référentiel d’indicateurs de lutte contre la corruption** | APPROUVE |
| **L’ACCES A L’INFORMATION** | **Mettre en place des points focaux régionaux de la CAIDP** | SOUS RESERVE |

*Session de recommandations et clôture de l’atelier*

Suite aux présentations, Mme ANGOUA a remercié les participants pour le travail abattu. Quant aux structures invitées, mais absentes, elle a promis les contacter afin d’échanger avec elles sur les propositions d’engagements formulées. Elle a enfin encouragé tous les acteurs à s’impliquer davantage pour la réussite du processus avant de déclarer l’atelier clos.

**CONCLUSION**

Cet atelier peut être vu comme une preuve tangible de la co-création entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé dans le cadre de la conduite du processus OGP en Côte d’Ivoire.

En effet les actions conjuguées de tous les acteurs OGP ont permis d’abord de mener des consultations publiques auprès des populations, ensuite de dégager des problématiques relevées par les populations visitées, au regard des défis OGP et d’en faire ressortir des projets d’engagements pour le deuxième plan d’actions national de gouvernement ouvert.

La plateforme de la société civile, en invitant le CT-OGP à venir partager les résultats d’un travail qu’elle a mené sur les projets d’engagements, non seulement montre le rôle important de co-créateur qu’elle occupe, mais aussi le rôle de groupe de veille, prêt à aider le Gouvernement dans la gestion des affaires publiques.

Cette collaboration est à saluer et constitue une bonne pratique pour l’OGP.